APPEL A CANDIDATURE : ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LFHF

La délégation de la Ligue pour les Assemblées Fédérales comprend notamment un délégué par tranche de 50 000 licences soit pour notre Ligue 5 Délégués titulaires et 5 Délégués suppléants en binôme.

L'élection des Délégués des Clubs de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale 2025/2026 aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 27 Septembre 2025.
L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **jusqu'au 27 Août 2025 à minuit, cachet de la poste faisant foi.**
Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en **courrier recommandé avec accusé de réception** avec la mention **« Election de la Délégation de la Ligue / Ne pas ouvrir »** sur l'enveloppe à l'adresse suivante :

Ligue de Football des Hauts de France
47 Avenue du Pont de Bois
CS 20363
59 666 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

Rappels :
– Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, définies aux articles 4, 6 et 7 des Statuts de la F.F.F.
– Toute candidature doit être présentée en binôme « titulaire + suppléant »,
– L'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire situé en page suivante.

LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE

ELECTION DE LA DELEGATION
DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE
POUR L'ASSEMBLEE FEDERALE

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 SEPTEMBRE 2025

DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avec accusé de réception avant le Mercredi 27 Août 2025 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.
Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election de la délégation de Ligue ».

Nous soussigné(e)s,

• Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale, au poste de Délégué par tranche de 50 000 licences,

• Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur n'avoir fait l'objet
- d'aucune condamnation faisant obstacle à notre inscription sur les listes électorales,
- d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,
qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e)s aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE (si membre individuel, fournir un justificatif)	SIGNATURE
Titulaire				
Suppléant				

Fait à ..... , le .....

Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidat(e)s, une copie d'une pièce d'identité.